



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 1^{er} JUIN 2018

Date de convocation : 23 Mai 2018

Étaient présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle, Adjoints ; MM. BONSERGENT Damien, BERTHO Yves et Mmes BRESTEAU Aude, CERVellini Chantal & DEGROUAS Marie-Jeanne

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et excusés : Mmes RAYNAUD Magali (pouvoir à M. Bonsergent) et M. ROBIN Olivier

Absent : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h00 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme RIVOL Fabienne, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Adhésion et Cotisation à l'ADEN (Association Départementale des Elus contre les Nuisances de la ligne LGV/BPL)
- * Délibération au sujet du projet de transfert de la voirie du hameau du «Haut Tucé »
- * Dossier d'Aide Sociale
- * Restauration Scolaire
- * Information au sujet du projet d'élargissement du SIVOS
- * Affaires et questions diverses.

1/ Adhésion et Cotisation à l'ADEN

Le Maire rappelle à l'assemblée :

L'initiative de M. Cerbelle, Maire de Chantenay-Villedieu de créer une association des maires et élus des communes traversées et impactées par les nuisances sonores de la LGV. Cette association a pour objectif d'aider et de soutenir les associations de riverains impactés dans leurs relations avec les services de l'Etat, de SNCF Réseaux et de la Sté ERE.

Suite à l'Assemblée Générale de cette association le 16 mars dernier à La Milesse (siège de l'association), le Conseil Municipal doit délibérer pour l'approbation des statuts et pour accepter le montant de la cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de cotiser à l'ADEN moyennant une cotisation annuelle de 50 € (montant prévu à l'article 6574 du budget communal) ;

- ACCEPTE les statuts de l'association tels qu'ils sont présentés en annexe.

2/ Délibération au sujet du projet de transfert de la voirie du hameau du « Haut Tucé »

Le Maire rappelle à l'assemblée les différents échanges avec les responsables de l'association de propriétaires du hameau du « Haut Tucé » concernant la proposition de transfert des voies privées du lotissement à la commune de Lavardin.

L'association par 15 voix pour est favorable à cette cession ;

Suite à la visite des allées du hameau, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE de ne pas procéder au transfert de ces voies à la commune.

L'ensemble de ces voies restent donc la propriété de l'association syndicale des propriétaires du Hameau du « Haut Tucé ».

3/ Dossier d'Aide Sociale

Le Maire présente à l'assemblée :

Un dossier d'aide sociale pour des dépenses impayées d'électricité d'une famille résidant à Lavardin ;

Après présentation de ce dossier et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, refuse toute participation financière.

4/ Restauration Scolaire

Le Maire informe l'assemblée :

Que Mme Virginie ROUILLARD, par lettre recommandée du 4 mai 2018 (reçue en mairie le 14 mai 2018) a présenté sa démission du poste de cantinière ;

La démission de Mme Virginie ROUILLARD a été acceptée ; elle prendra effet au 19 juillet 2018.

Compte tenu du projet d'agrandissement du SIVOS (point 5 de l'ordre du jour), M. le Maire propose le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée.

M. le Maire informe qu'à compter du 5 juin, la Café Des Lys ne proposera plus de pains, fruits, légumes et produits laitiers pour le restaurant scolaire.

Les élus se chargent de mettre en place un dispositif afin de livrer ces produits à la cantine (pain pris par Mme Raynaud ; Mme Boulard se charge de contacter Super U pour récupérer, chaque semaine, les commandes)

5/ Information au sujet du projet d'agrandissement du SIVOS

M. le Maire rappelle que les communes de Degré, La Quinte et Lavardin sont en réflexion sur le projet d'agrandissement du SIVOS.

Un groupe de travail s'est réuni à la mairie pour établir les priorités que souhaite la commune de Lavardin. M. le Maire présente le compte rendu de cette réunion

La commune souhaite conserver ses classes avec la possibilité d'accueillir les maternelles (dans ce cas, il conviendrait de ramener des lits des autres communes) ; concernant la restauration scolaire, voir pour des livraisons froides (de la cantine de Degré)

La commune propose d'accueillir, si cela peut se développer, un accueil (garderie ?) les mercredis ainsi que maintenir l'accueil de loisirs proposés par le centre social du canton pour les vacances d'été.

La visite des 3 sites scolaires est programmée le 2 juin à partir de 10h à Lavardin.

Un prochain compte rendu sera établi après la visite des lieux.

6/ Affaires diverses

Adjoint d'animation : avancement de grade, création et suppression de postes

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer , à partir du nombre d'agents «

promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du 29 mai 2018

Le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2018 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promovables » (%)
Adjoint d'animation	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, en raison de l'avancement de grade de l'adjoint d'animation,

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 11h 67 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} JUIN 2018,

Filière : Animation,

Grade : Adjoint d'animation :- ancien effectif : 1 ; - nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint d'animation Principal 2^{ème} classe. : - ancien effectif : 0 ; - nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Invitation :

M. le Maire donne lecture du courrier de l'APE des petits Quintois et petits Lavardinois rappelant la kermesse à La Quinte le dimanche 24 juin.

Tour de table des Elus :

Fabienne Rivol informe que 15 jardinières ont été installées dans le centre bourg ; faut-il prévoir un dépôt de pain en cas de fermeture du commerce ? Si oui, où ? Comment ?

Marie-Jeanne Dégrouas rappelle le manque de visibilité, cours de la cassine, à cause de la haie de thuyas de M. & Mme Barbot ; un courrier leur sera adressé afin qu'ils réalisent ces travaux.

M. Mauboussin présente le projet d'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal.

Séance levée à 21 H 15